



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 755

Texte de la question

M Leonce Deprez rappelle a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres la volonte des 1 600 000 porteurs francais de titres russes ou de leurs descendants d'obtenir la restitution de leur epargne. Celle-ci s'evalue en effet a 23 460 millions de francs-or et n'a connu aucun debut de reglement, pres de soixante-dix ans apres la Revolution d'octobre. Or un accord portant sur une indemnisation partielle des porteurs britanniques de titres russes a ete conclu entre les gouvernements britannique et sovietique voici deux ans, le 15 juillet 1986. Celui-ci constitue a la fois un precedent et une reconnaissance de facto des dettes tsaristes par l'actuel gouvernement sovietique. De meme, les relations franco-sovietiques ne gagneraient-elles pas a poser le principe et l'ampleur de la dette contractee ? Il lui demande quels moyens il compte engager afin d'obtenir le remboursement de la dette russe.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement n'a jamais renonce a revendiquer l'indemnisation par l'URSS de nos compatriotes ayant souscrit aux emprunts russes avant 1918, malgre la legislation sovietique qui en suspendait le remboursement. De facon constante, il a demande, chaque fois que les circonstances y etaient favorables, l'ouverture de negociation, avec les autorites sovietiques. Les elements qui ont permis d'aboutir a l'accord du 15 juillet 1986 entre la Grande-Bretagne et l'URSS different sensiblement du contentieux franco-sovietique. La position des Britanniques etait notamment confortee par l'existence de fonds deposes dans leurs banques avant la revolution d'octobre. Pour ce qui le concerne, le ministere des affaires etrangeres, mettant a profit cette ouverture est intervenu aupres des autorites sovietiques, mais nous n'avons pas obtenu jusqu'a ce jour de reponse favorable de ces autorites. Celles-ci souhaitent lier le reglement de ce contentieux a celui ne de l'existence dans les avoirs de la Banque de France d'or provenant des banques centrales des Etats baltes annexes depuis la Seconde Guerre mondiale par l'URSS annexion qui n'a pas ete reconnue par la France.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L•once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 755

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 juillet 1988, page 2187